



ORPHELINAT NANA ESPOIR 1

CONSTRUCTION DE L'ORPHELINAT

Les missions principales de NANA ESPOIR sont de fournir un logement et une scolarité viables à tout enfant de 0 à 18 ans ; de venir en aide aux enfants qui ont subi des violences sexuelles pour leur assurer une jeunesse loin des violences sexuelles, de la mendicité et de la faim ; et d'accompagner stratégiquement chaque bénéficiaire de nos missions sur le plan éducatif, médical, alimentaire, social et professionnel. Notre objectif premier est d'apporter une aide fondamentale aux jeunes filles emprisonnées dans les maternités et démunies. Nous nous efforçons de les rendre affranchies des finances liées à la construction de l'orphelinat. Pour mener à bien cette mission, nous collectons des dons en matériaux de construction et des fonds permettant de construire leurs lieux de vie quotidienne.

La construction, quant à elle, est faite par une main-d'œuvre locale, celle du quartier où des volontaires et bénévoles qui se joindrait au projet, dans le but de dynamiser le secteur, d'encourager le partage de connaissances et surtout d'inciter à la prise de contact pour créer l'unité. Cet orphelinat offre un meilleur cadre de vie aux orphelins. Mais notre action ne s'arrête pas là. En effet, en construisant l'orphelinat, nous acquérons le droit de construire une école et une crèche, donnant ainsi la chance à ces jeunes filles et leurs bébés de pouvoir se nourrir et surtout de bénéficier de l'opportunité d'étudier.

Cette première action nous donne ainsi la possibilité d'élargir notre champ d'action et de remplir notre mission suivante : venir en aide aux enfants privés d'une réelle enfance ; comme c'est le cas de celles qui sont bloqué dans les maternités ou encore celles qui se trouvent dans l'obligation a **11 ans de se prostituer pour se nourrir et se retrouve dans 70% des cas SEROPOSITIVE.**

Nous offrons à ce type de cas, un parrainage qui prendrait en charge leurs soins médicaux, leur inscription scolaire et une aide éducative nécessaire pour combler le retard accumulé par l'enfant autrefois non-scolarisé. À l'aide de cotisations, le parrain/la marraine apporte une aide mensuelle en denrées alimentaires à remettre à l'orphelinat.

Ainsi, nous nous proposons comme alternative et déchargeons l'enfant de cette lourde responsabilité. Notre troisième mission concerne les enfants des rues. Nous avons créé le « parrainage d'accompagnement » qui permet de renvoyer un enfant vivant dans la rue auprès de sa famille et de le scolariser à nouveau. Deux semaines après son retour au domicile familial, nous organisons un repas dans son foyer et apportons à la famille un approvisionnement en denrées alimentaires non-périssables. Cet événement a pour but de célébrer le retour en famille mais aussi à faciliter la transition, et à soutenir la famille de charges supplémentaires. Dans le cas où l'enfant est dans l'incapacité de retourner dans le foyer familial, nous lui trouvons un refuge, un toit pour dormir, et de quoi manger.

Nous souhaitons proposer une alternative au choix et de faire de l'éducation et de la scolarité un droit et non un privilège.